

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

### LA SITUATION DU MARCHÉ

#### Epicerie.

Les événements les plus remarquables, cette semaine, dans le commerce d'épicerie, sont une assez forte diminution des prix de la farine et du sucre.

Pour la deuxième fois depuis quelques jours, en effet, les minotiers annoncent une baisse. La première fois celle-ci était de 75 cents par baril pour la farine du Manitoba; la deuxième baissé s'élève à 50 cents; soit, en tout, \$1.25, ce qui met le prix du baril à \$5.85. On se rappelle qu'en juin dernier la farine baissait déjà de \$1 par baril.

Par suite d'une entente entre les raffineries de sucre et les marchands en gros les prix du sucre ont diminué de 10 cents par sac.

Le Crystal Diamond Domino, en cartons de 5 livres, se vend \$8.05 les 100 livres au lieu de \$8.15, l'extra-ground au baril, \$6.95 les 100 livres au lieu de \$7.05, etc.

Dans la plupart des marchandises, cependant, on note une tendance à la hausse.

Les affaires sont bonnes en général.

#### Ferronnerie et Peinture.

Le commerce, à la campagne, qui était assez bon, s'améliore, mais celui de la ville est très tranquille encore.

On signale une augmentation de 10 cents par 100 livres dans les prix des broches galvanisées; les clous de broche ont augmenté de 10 cents par baril et le caustique, en baril de 100 livres, se vend maintenant \$5.25.

### CHEZ LES COMMIS-ÉPICIERIS

Mercredi dernier, 8 septembre courant, les commis-épiciers se sont réunis sous la présidence de M. Henri Renaud.

Les résultats du récent concours d'étalage de vitrines ont été proclamés au cours de cette assemblée.

Deux superbes prix ont été offerts aux concurrents sortis vainqueurs de l'épreuve. Le premier, une magnifique balance évaluée à une cinquantaine de piastres au bas mot, don de M. Paganet, représentant de la Maison Brantford et Cie, a été gagnée par M. C. E. Trottier, commis à l'épicerie d'Argencourt; le second, un superbe miroir en acajou, don de M. le commissaire Hébert, a été remis à M. H. Foisy, commis à l'épicerie Choquette.

M. A. Massé, l'actif agent d'affaires de l'Union, a expliqué que le concours avait été effectué dans les plus parfaites conditions de justice possible.

MM. Trottier et Foisy étaient bien les plus dignes de remporter les trophées. Nombre d'autres vitrines excellentement faites ont aussi attiré l'attention des juges.

Le rapport du dernier pique-nique fait voir une recette de \$77.45; résultat que l'on trouve à bon droit excellent.

Trois des membres présents, MM. A. Tessier, C. E. Trottier et Emile Lapointe sont ensuite formés en co-

mité et on leur confie la tâche d'élaborer un projet de constitution qu'ils devront ensuite soumettre à l'assemblée générale avant que le texte final soit envoyé à l'impression.

M. Massé a fait part à l'assistance des excellentes perspectives que laissait entrevoir l'assiduité au cours de commerce que l'Union offre gratuitement à ses membres pendant 15 semaines au Monument National.

Le but que l'Union poursuit est exclusivement le développement des facultés commerciales de chacun de ses adhérents. Ces derniers ont tout intérêt à suivre ces cours donnés en anglais et en français, selon qu'ils le désirent. Ils en retireront des avantages qui leur permettront plus tard de se créer une situation indépendante et enviable dans la carrière qu'ils auront choisie.

L'Union des Commis-Épiciers comporte à l'heure qu'il est 734 inscriptions.

Deux de ses officiers qui se sont enrôlés ont été remplacés, l'un par M. Tessier et l'autre par M. Albert Pigeon. Celui-ci est confirmé dans ses fonctions de secrétaire en remplacement de M. A. Colin, démissionnaire.

On adopte une résolution protestant contre certains vendeurs ambulants d'œufs, de beurre ou autres denrées au détriment des épiciers qui paient licence.

La "Montreal Biscuit Co.", la "Salada Tea" et nombre d'autres firmes du même genre ont adressé à MM. les commis-épiciers l'invitation de visiter leurs manufactures. Ces invitations ont été accueillies avec beaucoup de faveur. Mardi prochain, les commis-épiciers se rendront visiter la "Montreal Biscuit".

A la fin de l'assemblée on a adopté à l'unanimité des votes de remerciements à MM. Pigeon et Beaudry, ainsi qu'aux journaux pour services rendus au moyen de l'annonce ou autrement.

### DE QUEL DROIT ?

Les colporteurs ont reçu l'autorisation du Bureau de Contrôle de crier leurs produits dans les rues, le matin. Voilà une concurrence qui sera très préjudiciable aux marchands-détailliers tenant boutique et qui se voient beaucoup de ventes enlevées par les colporteurs qui vont de maison en maison proposer leur marchandise: fruits, légumes, etc.

Avant cette semaine, il y avait un règlement municipal interdisant cette audition publique de tous les chants de rues destinés à attirer l'attention du public, sur le colporteur en quête de commandes. Par quel pouvoir spécial nos contrôleurs ont-ils pu lever cette interdiction, sur quelle prérogative se sont-ils basés pour biffer le règlement et donner cette licence dont ils n'avaient pas la disposition, semble-t-il ?

Il serait intéressant de le savoir, et nous nous demandons si ce n'est pas l'approche des élections qui a porté nos édiles à se gagner la sympathie du groupe des colporteurs par cette mesure qui porte un véritable préjudice aux marchands-détailliers qui payent pourtant de si lourdes taxes pour exercer leur commerce,